

## **Pour une information juste et transparente sur l'uranium**

Québec, le 17 décembre 2009 - Les 22 signataires du présent communiqué de presse, professionnels de l'industrie minière québécoise, s'indignent des tentatives de manipulation de l'opinion publique contre l'industrie de l'uranium et l'industrie minière en général. Il nous semble nécessaire de rétablir une certaine rigueur et de la transparence dans le débat actuel. Les faits suivants sont à rappeler :

1. Les mines d'uranium les plus riches au monde sont situées au Canada, et le Canada est l'un des plus grands producteurs d'uranium au monde. Les mines modernes sont exploitées à ciel ouvert ou sous terre, sans dommage notable sur la population locale et l'environnement. Des études récentes le démontrent.
2. L'espérance de vie en Saskatchewan, qui produit 20% de l'uranium mondial, est équivalente à celle de tous les pays développés, producteurs ou non d'uranium. Ces mines génèrent des milliers d'emplois sécuritaires et bien rémunérés. Elles favorisent le développement harmonieux des communautés autochtones. Cette industrie bénéficie du soutien constant et massif de la population indépendamment des alternances politiques.
3. Comme toutes les industries, le secteur de l'uranium est réglementé. Les règles sont fédérales et provinciales et destinées à protéger le public et l'environnement. Les organismes de contrôle sont indépendants. Ils ont autorité pour suspendre ou arrêter de façon définitive un projet qui représenterait un danger pour la population ou l'environnement. Aucune mise en production ne se fait si l'impact représente potentiellement une nuisance pour la population ou l'environnement.
4. La radioactivité et le radon sont des phénomènes naturels présents partout, avec ou sans mine d'uranium. Les normes en vigueur permettent de contrôler la radioactivité et les produits de filiation du radon pour en supprimer totalement les effets négatifs, que ce soit dans les mines ou dans l'environnement immédiat des gisements. Les mesures de santé et de sécurité encadrant le secteur de l'uranium au Canada ont depuis longtemps démontré leur efficacité.
5. Un projet d'exploration ne signifie absolument pas que celui-ci deviendra une mine, malgré tout l'argent investi. Un nombre très limité de projets d'exploration parvient jusqu'au stade de la production commerciale et ce, après la réalisation d'études techniques, économiques et environnementales extrêmement rigoureuses.

6. L'énergie nucléaire ne contribue pas à l'effet de serre. Pour de nombreux activistes environnementaux, elle apparaît comme partie de la solution contre le réchauffement climatique. Plus de 80 pays l'ont aussi compris. Les déchets produits représentent un infime volume pour lequel existent des solutions technologiques à long terme.
7. Les professionnels de l'industrie minière sont des scientifiques, membres d'organisations professionnelles tels que l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Ordre des géologues du Québec. Ils sont soumis à un code de déontologie exigeant. Ils ne peuvent agir contre l'intérêt public.
8. La Direction de la santé publique du Québec, via l'agence de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord, est une autorité compétente en la matière. Elle a conclu que l'exploration de l'uranium ne comportait aucun danger pour la population.
9. L'industrie uranifère contribue au développement durable des régions québécoises. Elle engendre le développement d'une expertise technique et scientifique bénéfique pour l'avenir et contribue à la prospérité économique, tout en respectant les exigences environnementales.
10. L'uranium et les isotopes radioactifs font partie de notre vie et jouent un rôle déterminant dans le quotidien de chaque individu : détection et traitement du cancer, détecteurs de fumée, élimination de bactéries mortelles, électricité... Certains capitalisent sur la peur et l'ignorance en diffusant des informations inexacts ou dépassées. Au-delà de ces tentatives de manipulation, tout citoyen est en droit de se questionner et de recevoir une information juste, responsable et transparente.

**Paul Archer**, Ingénieur, M.Sc., Vice-président Exploration, Mines Virginia, Ancien Président de l'Association de l'exploration minière du Québec, 1997-1998

**Robert Bryce**, Ingénieur, Ancien Président de l'Association minière du Québec

**Peter J. Cashin**, Géologue, M.Sc. Président et Chef de la direction, Quest Uranium Corporation

**Philippe Cloutier**, Géologue, Président et Chef de la direction, Ressources Cartier inc.

**Christian Derosier**, Géologue, M.Sc., D.Sc., Apella Resources inc., Ancien Président de l'Association de l'exploration minière du Québec, 1985-1986

**Jean Descarreaux**, Géologue, Ph.D., Ancien Président de l'Association de l'exploration minière du Québec 1977-1978

**Nicolas Fehrenbach**, M.B.A., Président directeur général, AREVA Québec inc.

**Marco Gagnon**, Géologue, M.Sc., Président et Chef de la direction, Adventure Gold inc., Ancien Président de l'Association de l'exploration minière du Québec, 2006-2008

